

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 7 Mars 2011**

**Délibération n° 2011-02**

Date de convocation : 28 février 2011  
 Nombre de délégués en exercice : 34  
 Titulaires : 21  
 Suppléants : 4  
 Absents non remplacés : 9  
 Votants : 25

L'an deux mil onze, le 7 mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de Le Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

**ETAIENT PRESENTS :**

**POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON**

M.ROGIER - M.ORLANDO - M.BUIS - Mme ANCEY - M. CORTADE -  
 M.QUIOT - M.RANDOULET - M.GRANIER - M.GOUDON - M. MASSIAS -  
 M.BANACHE - M.GUIN - M.VACCHIANI

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUEVEZE :**

Mme LAGET - M.FENOUIL - M.PEREZ - M.GARCIA

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES**

M.ANASTASY - M.LANGLADE - M.GUEDES - M. MANATTI -  
 Mme BOUQSQUET - M.DEL BIANCO

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT**

M. GROS - M. MARGAILLAN

Secrétaire de séance : M. Roger ORLANDO



**OBJET : Commune de Montfaucon – Dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation des zones classées en NC**

Rapporteur : M. Jean GUEDES

**Le rapporteur expose :**

La commune a arrêté son projet de PLU en Conseil Municipal le 3 décembre 2010.

La commune a sollicité une dérogation pour l'ouverture de ses zones anciennement classées en zone agricole (NC).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Commune est de :

- Assurer un développement de l'habitat en fonction des réseaux et des équipements disponibles
- Mutualiser les moyens à l'échelle intercommunale afin d'assurer un développement économique et Favoriser le développement de l'économie locale
- Promouvoir les déplacements doux
- Préserver les espaces agricoles et empêcher le mitage
- Préserver et mettre en valeur les espaces naturels
- Protéger le paysage urbain
- Prendre en compte les risques

La commune souhaite accueillir 150 nouveaux habitants d'ici 2020.

La commune déclassé 9.5ha de zones 2NA (zone d'urbanisation future) en zone A (agricole)

Le Conseil Municipal de la commune a saisi le Syndicat Mixte pour le SCOT du Bassin de Vie d'Avignon, conformément à l'article L.122-2 du Code de l'urbanisme pour l'octroi d'une dérogation pour ouvrir à l'urbanisation des terrains anciennement classés en zone agricole au POS.

- La zone Ueq : 1,1ha
  - Des terrains classés en Ucp (au Nord): 0,4
  - Des terrains classés en UC (au sud) : 1,4
- } = 2,6ha

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur cette demande de dérogation.

VU la procédure définie par la délibération n° 2004-08 du Comité Syndical en date du 15 mars 2004,  
VU l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 21 Février 2011

**CONSIDERANT** que la commune est en attente de l'étude du Syndicat des bassins versants pour le risque de ruissellement existant sur la zone UEq et que le règlement prévoit que sur cette zone ne sont autorisés que les équipements compatibles avec le caractère inondable de la zone,

**CONSIDERANT** que les terrains NC sont de faible surface (entre 0,4ha et 1,1ha) en limite directe de l'urbanisation existante ou entre deux poches d'urbanisation et qu'il n'y a donc de remise en cause d'une exploitation agricole,

**CONSIDERANT** qu'il n'y a pas d'impact avec les communes voisines

Après avoir entendu le rapporteur,

#### LE COMITE SYNDICAL,

- **DONNE** un avis favorable sur la demande de dérogation n° 2011-02 pour ouvrir à l'urbanisation des terrains anciennement classés en zone agricole au POS et qui seront classés au PLU en zone UEq, Ucp et UC.

Vote du Comité :      POUR : 25  
                              CONTRE : /  
                              ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : *21/03/2011*

Pour extrait conforme  
Le Président

Alain CORTADE

